

VILLE DE LOON-PLAGE  
Département du Nord - Arrondissement de Dunkerque  
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2019, 19 heures 30

Date de convocation :	18 mars 2019
Date d'affichage :	18 mars 2019
Nombre de conseillers en exercice :	28
Présents :	20
Procurations :	5
Absents excusés :	0
Absents non excusés :	3

Sous la présidence de Monsieur Eric ROMMEL, maire de LOON-PLAGE, le Conseil Municipal s'est réuni aux dates et heures indiquées ci-dessus.  
Secrétaire de séance : Madame Clara ELLEBOODE.

**Etaient Présents :**

Monsieur Éric ROMMEL, Madame Isabelle FERNANDEZ, Monsieur Vincent JEANNEKIN, Madame Christine LAFFONT, Monsieur François ROSSEEL, Madame Clélie KLEINPOORT, Monsieur Johann CARON, Madame Sandrine MILLIOT, Monsieur Jean-Marie LIVOURY, Monsieur Jean-Luc WOUSSEN, Madame Marie-Astrid FOLEY, Monsieur Claude PANTIERS, Monsieur Xavier MYSOET, Madame Catherine COLOOS, Monsieur CAMPAGNE Jean-Pierre, Monsieur Philippe KOBUSZINSKI, Madame Laetitia VERHAGE, Madame Clara ELLEBOODE, Madame Marie-Noëlle CALCOEN.

**Absents excusés et représentés par pouvoir :**

Monsieur Patrice MILLIOT, représenté par Monsieur Éric ROMMEL.  
Madame Fabienne VANBAELINGHEM, représentée par Madame Christine LAFFONT.  
Madame Pascale DEMEY, représentée par Madame Sandrine MILLIOT.  
Madame Sophie DECLERCQ, représentée par Monsieur François ROSSEEL.  
Madame Sarah LIMOUSIN, représentée par Madame Isabelle FERNANDEZ.

**Absent non excusé :**

Madame Sophie LEMOINE.  
Monsieur Jean-François MORALES.  
Monsieur Jérôme WILLEMAN.

  
Eric ROMMEL  
Maire de LOON-PLAGE

Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20190325-DEL250320192-  
DE  
Date de télétransmission : 29/03/2019  
Date de réception préfecture : 29/03/2019

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 25 mars 2019

**Rapporteur : Madame Sandrine MILLIOT.**

**Objet : Approbation du Compte Administratif 2018.**

En vertu de l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal arrête le Compte Administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire.

Par ailleurs, il est demandé aux communes de plus de 2000 habitants d'approuver le bilan des acquisitions et cessions reprises dans l'état de l'actif de la Ville arrêté au 31/12/2018 annexées au compte administratif.

Le compte administratif de l'exercice 2018 est consultable en Mairie.

Oùï, l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte administrative de l'exercice 2018, compte dressé par Monsieur le Maire ainsi que le bilan des acquisitions et cessions reprises dans l'état de l'actif de la ville arrêté au 31/12/2018.

**ADOpte à l'unanimité**

**Monsieur le Maire quitte la salle.**

**Madame Isabelle FERNANDEZ prend la présidence pour le vote du compte administrative 2018.**

**Pour extrait conforme**

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Monsieur Eric ROMMEL  
Maire de LOON PLAGE



## Annexe

### **Note de présentation brève et synthétique du Compte administratif 2018**

L'article 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'année 2018 restera marquée par quelques réformes nationales importantes comme :

- la mise en place d'un premier dégrèvement de 30 % sur la taxe d'habitation pour exonérer d'ici 2020 environ 80 % des ménages les plus modestes
- la contractualisation avec les collectivités les plus importantes pour limiter l'évolution de leurs dépenses de l'ordre de 1,2 %.

Dans ce contexte, la commune a suivi la démarche initiée au niveau national en poursuivant la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et son désendettement.

Par ailleurs, comme en 2017, les abondements liés à la fiscalité ont été réinjectés en section d'investissement pour continuer à dynamiser l'économie locale et offrir toujours plus de services publics aux Loonois en leur mettant à disposition des équipements de qualité.

C'est pourquoi, l'adoption du compte administratif qui marque la clôture de l'exercice, va permettre de faire le bilan de l'année écoulée.

<b>EXERCICE BUDGETAIRE ANNEE 2018</b>
---------------------------------------

<b>INVESTISSEMENT</b>
-----------------------

<b>RECETTES</b>	<b>5 817 074,29</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>4 992 957,26</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>824 117,03</b>

<b>RESULTAT ANTERIEUR</b>	<b>-2 104 567,38</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>-1 280 450,35</b>

<b>RAR DEPENSES</b>	<b>2 391 462,02</b>
<b>RAR RECETTES</b>	<b>40 000,00</b>

<b>DEFICIT A COUVRIR (1)</b>	<b>-3 631 912,37</b>
<b>EXCEDENT</b>	

<b>RESULTAT GLOBAL (2-1)</b>	<b>5 836 655,43</b>
------------------------------	---------------------

<b>FONCTIONNEMENT</b>
-----------------------

<b>RECETTES</b>	<b>19 496 512,66</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>14 082 570,58</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>5 413 942,08</b>

<b>RESULTAT ANTERIEUR</b>	<b>4 054 625,72</b>
<b>RESULTAT GLOBAL (2)</b>	<b>9 468 567,80</b>

<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>-3 631 912,37</b>
<b>RESULTAT APRES AFFECTATION</b>	<b>5 836 655,43</b>

## Présentation générale par chapitres des comptes de 2018

COMPTE	LIBELLÉ	2017	2018
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
011	Charges à caractère général	3 801 683,16	3 739 606,54
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 073 773,85	5 911 190,76
014	Atténuation de produits	179 547,00	150 295,00
65	Autres charges de gestion courante	3 384 239,36	3 448 171,93
<b>Sous-total charges de gestion courante</b>		<b>13439243,4</b>	<b>13 249 264,23</b>
66	Charges financières	155 939,57	137 364,34
67	Charges exceptionnelles	123 776,10	169 693,80
68	Dotations aux provisions		2 320,00
<b>Sous total 66+67+68</b>		<b>279 715,67</b>	<b>309 378,14</b>
<b>Sous-total de dépenses réelles</b>		<b>13 718 959,04</b>	<b>13 558 642,37</b>
042	Opérations d'ordres	513 014,47	523 928,21
<b>Total</b>		<b>14 231 973,51</b>	<b>14 082 570,58</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
013	Atténuations de charges	209 723,64	327 126,78
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	313 839,55	413 104,69
73	Impôts et taxes	17 658 253,57	17 904 773,70

74	Dotations, subventions et participation,	967 228,9	452 081,60
75	Autres produits de gestion courante	323 711,8	313 389,64
<b>Sous-total recettes de gestion courante</b>		<b>19472757,46</b>	<b>19 410 476,41</b>
76	Produits financiers	137,52	114,6
77	Produits exceptionnels	73 134,21	74 779,86
<b>Sous total 76+77</b>		<b>73 271,73</b>	<b>74 894,46</b>
<b>Sous-total recettes réelles</b>		<b>19 546 029,19</b>	<b>19 485 370,87</b>
042	Opération d'ordre	21 653,16	11 141,79
<b>Total</b>		<b>19 567 682,35</b>	<b>19 496 512,66</b>
<b>Dépense d'investissement</b>			
20	Immobilisations incorporelles	55 906,72	531 321,01
204	Subventions d'équipement versées	20 225,10	2081
21	Immobilisations corporelles	508 073,79	1 265 882,35
23	Immobilisations en cours	2847496,98	2 293 163,58
<b>Sous-total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 431 702,59</b>	<b>4 092 447,94</b>
10	Dotations fonds divers et réserves		
16	Emprunts et dettes assimilées	796 367,00	861 942,83
<b>Sous-total des opérations financières</b>		<b>796 367,00</b>	<b>861 942,83</b>
<b>Sous total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 228 069,59</b>	<b>4 954 390,77</b>

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 653,16	11 141,79
041	Opérations patrimoniales	78 727,20	28 949,30
<b>Sous-total des opérations d'ordre</b>		<b>100 380,36</b>	<b>40 091,09</b>
<b>Total</b>		<b>4 328 449,95</b>	<b>4 994 481,86</b>
<b>Recettes d'investissement</b>			
13	Subventions d'investissement		509 500,00
16	Emprunts		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours	2 459,99	
<b>Sous-total des recettes d'équipement</b>			<b>509 500,00</b>
10	Dotations et fonds divers et réserves	422 618,71	456 000,35
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	714 111,94	4 298 696,43
<b>Sous-total des recettes financières</b>		<b>1 136 730,65</b>	<b>4 754 696,78</b>
<b>Sous Total des recettes réelles</b>		<b>1 139 190,64</b>	<b>5 264 196,78</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	513 014,47	523 928,21
041	Opérations patrimoniales	78 727,20	28 949,30
<b>Sous-total des recettes d'ordre</b>		<b>591 741,67</b>	<b>552 877,51</b>
<b>Total</b>		<b>1 730 932,31</b>	<b>5 817 074,29</b>

# Section de fonctionnement

## I Recettes réelles de fonctionnement :

### LES RECETTES REELLES

Ci-dessous une petite vue de leur évolution sur la période 2015/2018

chapitre	2015	2016	2017	2018	courbe
013	371 441,46	412 072,80	209 723,64	327 126,78	
70	213 848,58	307 696,93	313 839,55	413 104,69	
73	14 112 569,42	14 186 555,18	17 658 253,57	17 904 773,70	
74	1 527 255,94	1 004 173,00	967 228,90	452 081,60	
75	130 551,26	139 220,78	323 711,80	313 389,64	
76	144,40	133,70	137,52	114,60	
77	96 330,93	77 176,00	73 134,21	74 779,86	
total	16 452 141,99	16 127 028,39	19 546 029,19	19 485 370,87	

### LES RECETTES DE GESTION COURANTE

Elles regroupent les produits des services et du domaine (chapitre 70), les impôts et taxes (chapitre 73), les dotations et participations (chapitre 74), les produits de gestion courantes (chapitre 75) et les atténuations de charges (chapitre 013). Elles présentent une légère baisse de l'ordre de 0,32 %.

Chapitres	Recettes de gestion courante	2017	2018	Évolution 2018/2017
73	Impôts ménages	8 584 908,00	8 702 290,00	1,37
	Rôles supplémentaires	3 315,00	139 569,00	4110,23
	Attribution de compensation	7 847 982,00	7 838 290,00	-0,12
	DSC	891 869,00	863 727,00	-3,16



	FNGIR	11 830,00	11 817,00	-0,11
	Autres impôts et taxes	318 349,57	349 080,70	9,65
	<b>Sous total impôts et taxes</b>	<b>17 658 253,57</b>	<b>17 904 773,70</b>	<b>1,40</b>
74	DGF	29 252,00	0,00	-100,00
	Allocations compensatrices	147 324,00	152 496,00	3,51
	Autres dotations et participations	555 151,78	64 627,20	-88,36
	CEJ	235 501,12	234 958,40	-0,23
	<b>Sous total dotations et participations</b>	<b>967 228,90</b>	<b>452 081,60</b>	<b>-53,26</b>
70	Produits des services	313 839,55	413 104,69	31,63
75	Produits de gestion (loyers redevances ....)	323 711,80	313 389,64	-3,19
013	Atténuations de charges	209 723,64	327 126,78	55,98
	<b>Total des produits de fonctionnement courant</b>	<b>847 274,99</b>	<b>1 053 621,11</b>	<b>84,42</b>
	<b>Total</b>	<b>19 472 757,46</b>	<b>19 410 476,41</b>	<b>-0,32</b>

### Chapitre 013

Elles ont été détaillées et rapprochées des dépenses de personnel du chapitre 012 développé ci-dessous.

### Chapitre 70

Les produits du domaine ont augmenté fortement entre les deux exercices avec notamment les recettes issues du parc et de la MNE (+39,7 %) ainsi que la mise en place d'une refacturation des mises à disposition de personnels entre la ville et le CCAS pour 50 737,50 € en 2018.

Concernant les autres recettes dans ce chapitre, le produit de la restauration scolaire et les classes transplantées connaît une hausse de 7,03% par rapport à 2017. La ville a également encaissé des ventes de caveau qui ont été mis en place pour faire face aux manques en termes de personnel que connaissait la municipalité au cimetière soit 4 500 € en 2018.

Enfin, les refacturations de repas aux associations ont été imputées sur ce chapitre car il s'agit d'une prestation de service qui a été mise dans le champ de la TVA pour la collectivité soit 13 467,50 € en 2018. En 2017, cela avait été mis au chapitre 75.

### Chapitre 73

L'attribution de compensation et la DSC accusent une légère baisse car c'est respectivement sur ces deux postes que se répercutent les coûts liés au services communs mis en place au sein de la communauté urbaine de Dunkerque ainsi que les versements de FPIC.

Il est à noter un rôle supplémentaire important en 2018 correspondant à des régularisations d'exercices précédents.

La ligne autres impôts et taxe regroupe principalement :

- ✓ La taxe pylône soit environ 40 kilos euros en 2017 et 2018,
- ✓ La taxe sur l'électricité (103 kilos € en 2017 et 138 kilos € en 2018)
- ✓ Les droits de mutation à titre onéreux (103 kilos € en 2017 et 157 kilos € en 2018). Ils sont très variables d'un exercice à l'autre et dépendent des fluctuations du marché immobilier.

### Chapitre 74

La ligne autres dotations et participations reprend les versements au titre des emplois aidés perçus jusque 2017, la dotation de recensement en 2017, ainsi que des aides diverses perçues de l'intercommunalité, de la région et du département.

Pour la première fois en 2018, la ville a également bénéficié du reversement de FCTVA sur certaines de ses dépenses de fonctionnement pour 5 515,37 €.

### Chapitre 75

Cela reprend la redevance perçue de Numéricâble pour 17312,80 € pour la mise à disposition de fourreaux, les loyers des immeubles de la commune pour 91783,22 € et enfin le reversement par le centre socio-culturel de trop perçu sur subvention en compensation des versements au titre du contrat enfance jeunesse soit 193 988,43 € en 2018.

## LES RECETTES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES

	2017	2018	Évolution 2018/2017
Produits financiers	137,52	114,6	-16,67
Produits exceptionnels	73134,21	74779,86	2,25

### Chapitre 76 Produits financiers

Ce sont des parts sociales auprès de la caisse d'épargne

### Chapitre 77 Produits exceptionnels

Sur le chapitre 77 recettes exceptionnelles, la ville a perçu

- 8 500 € de libéralités (partenariats festival principalement)
- 54 445 € de produits de cessions
- 10 703,82 € de produits divers dont des remboursements d'assurances pour environ 1 000 €, des remboursements de la part du restaurant les sur factures d'eau...
- Sont aussi imputées sur ce chapitre des annulations de mandats sur exercices antérieurs pour 1 131,04€

Les recettes d'ordre

- Travaux en régie pour 10 072,79 € en 2018.
- Amortissements des subventions perçues 1 069 €.

## II Dépenses de fonctionnement :

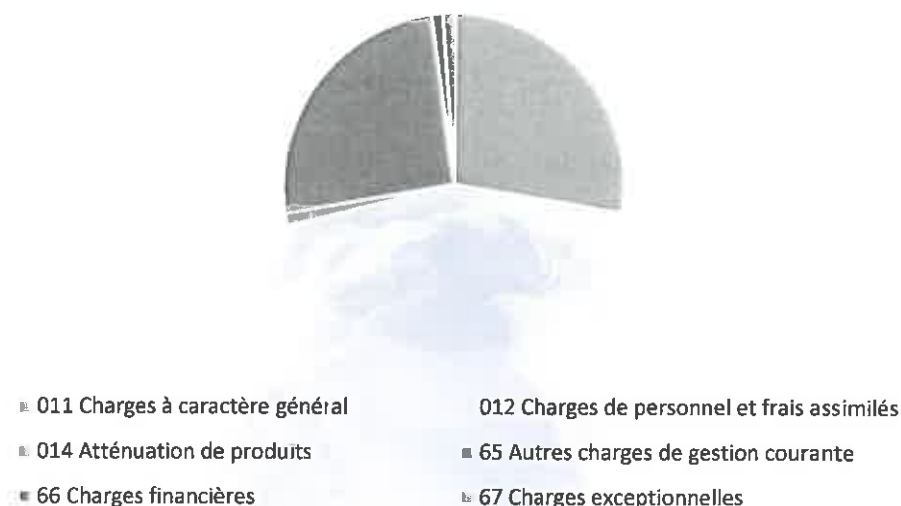
### LES DEPENSES REELLES

Elles regroupent les dépenses hors opérations d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie

Ces dépenses s'élèvent à 13 718 959,04 € en 2017 et 13 558 642,37 € soit une baisse de 1,05 %.

En 2018, ces dépenses se répartissent comme suit :

### Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre en 2018



### Evolution croisée par chapitre de dépenses :

#### Evolution croisée par chapitre de dépenses entre 2015 et 2018



### Chapitre 011 charges à caractère général :

Elles se chiffrent à 3 739 606,54 € en 2018 contre 3 801 683,16 € en 2017, soit une baisse de 1,63%.

Certains postes ont progressé :

- ✓ Alimentation +0,33 % (262 479,37 en 2017 et 263 348,58 € en 2018)

- ✓ Fournitures de petit équipement +18,28% (71 676,79 € en 2017 et 84 775,88 € en 2018)
- ✓ Fournitures scolaires + 12,25 % 27 264,27 € en 2017 et 30 604,97 € en 2018. Cela s'explique parce que des reliquats de factures de 2017 ont pesé sur 2018.
- ✓ Entretien et réparation sur terrains +17,32 % soit 419 331,33 € en 2017 et 491 966,41 en 2018). L'augmentation liée à la sous-traitance d'une partie de nos espaces verts pour 61 463,26 €
- ✓ De même la commune a augmenté ses dépenses d'entretien des locaux en sous-traitant pour 159 463,20 €. Les dépenses se sont répercutées sur 2 lignes suite à un changement d'imputation budgétaire en cours d'exercice à la demande du trésor public. (Compte 615221 et 6042).
- ✓ Entretien des voies et réseaux +31,34 % public (soit 81 690,15 € en 2017 et 107289,08 € en 2018). Ce sont principalement des interventions sur le réseau d'éclairage public.
- ✓ Entretien autres biens mobilier +5,09 % (56 045,44 € en 2017 et 58 900,49 € en 2018)
- ✓ Maintenance +6,55 % (80 573,11 € en 2017 et 85 854,57 € en 2018)
- ✓ Annonces et insertions +37,43 % (32 300,39 € en 2017 et 44 391,74 € en 2018)
- ✓ Fêtes et cérémonie +10,68 % (235 953,77 € en 2017 et 261 148,51 € en 2018) : L'année 2018 a été marquée par des temps forts en termes de protocole avec l'inauguration du square Franchois, des festivités autour du centenaire de la première guerre mondiale et l'inauguration des terrains de football synthétiques.
- ✓ Frais d'affranchissement +0,58 % (15 515,75 € en 2017 et 15 605,96 € en 2018)

D'autres postes ont baissé également :

- ✓ Eau et assainissement -32,85 % (145 913,36 € en 2017 et 97 976,93 € en 2018)
- ✓ Fournitures d'entretien -15,62 % (58 224,01 € en 2017 et 49 127,02 € en 2018)
- ✓ Vêtements de travail -10,52 % (15 929,24 € en 2017 et 14 253,06 € en 2018)
- ✓ Fournitures administratives -30,10 % (9 087,40 € en 2017 et 6 351,90 € en 2018)
- ✓ Livres disques cassettes -14,09 % (34 860,70 € en 2017 et 29 949,64 € en 2018)
- ✓ Contrats de prestations de services -20,03% (soit 225 975,41€ en 2017 et 180 701,92 € en 2018)
- ✓ Locations mobilières -9,31 % (soit 168 913,71 € en 2017 et 153 194,15 € en 2018)
- ✓ Entretien sur bâtiments -49,39 % (soit 258 259,82 € en 2017 et 130 699,62 € en 2018)

- ✓ Entretien matériel roulant -6,67 % (soit 26 103,06 € en 2017 et 24 418,90 € en 2018)
- ✓ Assurances -72,57 % cette baisse s'explique par la ré-imputation des cotisations assurances du personnel sur le chapitre 012.
- ✓ Versement à des organismes de formation -72,57 % passant de 75 102,15 € en 2017 à 29 326,94 € en 2018. La ville a en effet perdu tous ses contrats d'insertion pour lesquels elle avait des obligations en termes de formation.

### Chapitre 012 : dépenses de personnel

Les dépenses de personnel passent en termes de mandats émis de 6 073 773,85 € en 2017 à 5 911 190,76 € en 2018, soit une baisse de 2,68%.

Leur évolution est très spectaculaire sur la période 2015-2018 comme le met en évidence le graphique ci-dessous.

Zoom sur les dépenses de personnel entre 2014 et 2018



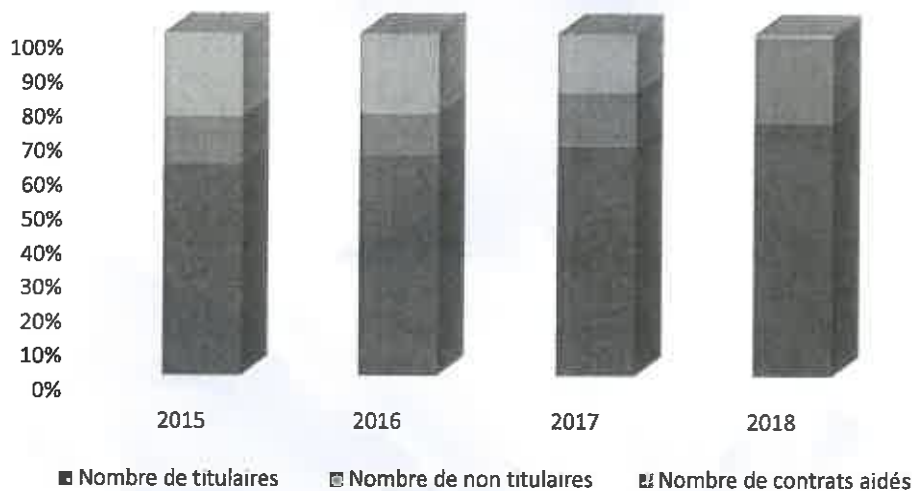
Ci-joint la répartition entre titulaires contractuels et non-titulaires sur la période 2015-2018. La commune a perdu environ tous ses contrats en 4 ans. Cela s'est traduit par le recrutement de quelques titulaires et surtout par le recours au CDD aux périodes de pointes d'activités dans les services pour essayer de faire face à ces charges de travail supplémentaires.

Dans le même temps certaines tâches ont été partiellement externalisées comme l'entretien de divers locaux (salles de sport, église, MNE, maison des associations ...) ou l'entretien des espaces vert déplaçant la dépense sur le chapitre 011 soit environ 221 000 €.

**EVOLUTION DU PERSONNEL VILLE DE LOON PLAGE 2015 A 2018**

Années	2015	2016	2017	2018
Nombre de titulaires	172	166	165	170
Nombre de non titulaires	38	31	38	57
Nombre de contrats aidés	67	60	42	2
<b>TOTAL</b>	<b>277</b>	<b>257</b>	<b>245</b>	<b>229</b>

**EVOLUTION DU PERSONNEL VILLE DE LOON PLAGE 2015 A 2018**



Comme chaque année, il y a eu quelques mouvements dans le personnel :

- Nombre de mutation : 2 arrivées en comptabilité et au service du personnel et 1 départ à la médiathèque
- Nombre départs en retraite : 1 départ en retraite aux services techniques
- Nombre d'embauches titulaires 2018 : 4 dont 1 à la direction culturelle à 2 à la cuisine centrale, et 1 à la musculation.

Concernant les lignes budgétaires, certaines sont en augmentation :

- ✓ Poste autre personnel extérieur : la commune a valorisé la mise à disposition d'un agent d'animation au profit du CCAS et a recruté un agent jusqu'à présent en charge de la gestion du personnel et mis à disposition sur une partie de son temps sur

la gestion du personnel de la ville. Cette valorisation s'élève à 50 737,50 € en recette et 21 270,60 € en dépenses.

Par ailleurs la ville a mis fin à la mise à disposition de personnel par le centre social à son profit depuis le mois de septembre 2018, soit une dépense qui pèse encore pour 36 459,20 € en 2018.

- ✓ Cotisation au centre de gestion +1,95% (soit 58 770,11 € en 2017 et 29 918,25 € en 2018).
- ✓ Rémunération principale +5% (soit 1 997 890,38 € en 2017 et 2 101 661,36 € en 2018)
- ✓ NBI supplément familial de traitement +8,34 % (soit 85 661,94 € en 2017 et 92 809,75 € en 2018).
- ✓ Autres indemnités +8,36 (soit 473 730,68 € en 2017 et 513 336,75 € en 2018).
- ✓ Rémunération des non titulaires +8,50 (soit 1 082 788,76 € en 2017 et 1 174 792,39 € en 2018)
- ✓ Cotisations URSSAF +0,99 %

Des postes en baisse :

- ✓ Versement transport -6,87% soit 57949,11 € en 2017 et 53966,52 € en 2018
- ✓ Cotisation FNAL -6,88% (soit 18 695,86 € en 2017 et 17 408,84 en 2018)
- ✓ Autres emplois d'insertion -71,80 % du fait de la fin du recours aux emplois aidés qui ne sont plus financés par l'état (soit 577 072,50 € en 2017 et 162 740,10 € en 2018)
- ✓ Cotisations aux caisses de retraites -2,89 % soit 722 514,20 € en 2017 et 701 627,09 € en 2018
- ✓ Cotisations aux assedic -38.79% (soit 104 228,12 € en 2017 et 63 800,30 € en 2018)

Ces dépenses sont à rapprocher des atténuations de charge inscrites en recettes qui correspondent à différents remboursements perçus pour le personnel. Aussi en 2018 :

- Les indemnités journalières pour 4 413,66 €,
- Les remboursements d'assurances statutaires pour les arrêts de plus de 90 jours soit 165 869,15 €,
- Les remboursements de congés paternité pour 1 002,73€,
- ASP au titre du recours aux emplois aidés 81 837,47 €.
- La refacturation d'un agent mis à disposition du centre social 49 649,51 €



### **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

Sur ce poste, 3 384 239,36 € en 2017 et 3 448 171,93 € soit une hausse de 1,81 % euros entre les deux exercices.

Sont principalement dans ce chapitre :

- ✓ La subvention au centre social pour 1 244 450 €.
- ✓ Les autres subventions aux autres associations pour 675 812,40 €
- ✓ Subvention pour l'école du sacré cœur 142 870,30 €
- ✓ La subvention au CCAS passe de 600 000€
- ✓ La contribution au SIVOM s'est élevée à 440 000 €.
- ✓ Ce chapitre comprend également le reversement au centre socio-culturel du produit du contrat enfance jeunesse perçu de la CAF pour les opérations qu'il a mises en place pour un montant de 193 988,43 €.
- ✓ Les indemnités des élus pour 105 966,46 € ou encore leurs cotisations retraites pour 5 088,96€
- ✓ Les analyses obligatoires pour la baignade pour 11 151,66€.
- ✓ Des analyses de la qualité de l'air dans les écoles pour 16 571,16 € sur le fondement des articles L221-8 et R 2221-30 du code de l'environnement

Il y a lieu de préciser qu'il n'y a pas eu de formation suivie par les élus en 2018.

### **Chapitre 014 atténuations de produits**

Ce chapitre comprend le versement de la contribution de la commune au redressement des finances publiques soit 150 295 €.

Depuis 2017 la contribution au titre du FPIC gérée par la CUD a été soustraite à la dotation de solidarité communautaire pour que toutes les communes aient une gestion similaire de cette dépense.

### **Chapitre 66 charges financières**

La ville a payé 156 096,27 € en 2017 et 148 005,63 € en 2018 au titre de ses intérêts.

Ce chapitre comprend également les écritures d'ICNE pour -10 641,29 € qui sont les intérêts courus non échus de la dette. Ce mécanisme s'articule par l'émission d'un

mandat en fin d'exercice et une contrepassation d'écriture par l'annulation de cette écriture sur l'exercice suivant pour rattacher les intérêts concernés au bon exercice auquel ces intérêts se rapportent.

### Chapitre 67 charges exceptionnelles

Sur ce poste 123 776,10 € en 2017 et 169 693,80 € en 2018, soit une hausse de 37,10 %.

Les subventions exceptionnelles représentent un montant de 157 129 € dont quelques exemples :

- ✓ 11 700 € pour le CPIE pour leurs interventions au parc galamé et à la maison de la nature
- ✓ 85 000 € pour le basket suite à sa montée en 2eme division
- ✓ 52 730 € pour le football
- ✓ 1 645 € pour le tennis au titre du soutien pour la prise en charge des restes à charge des emplois aidée
- ✓ 600 euros pour le secours populaire.

Ce chapitre comporte encore des remboursements divers de locations ou de repas annulés pour 1085,25 euros.

Il y a enfin des titres annulés sur exercice antérieur pour 1 012,05 €.

### LES DEPENSES D'ORDRE

Au titre des écritures d'ordre, cette catégorie de dépenses reprend les écritures d'amortissement pour 469 483,21 € et de cessions pour 54 445 €.

# Section d'investissement

## I Recettes d'investissement

### LES RECETTES REELLES

Recettes réelles d'investissement	2017	2018
Excédent affecté à l'investissement 1068	714 111,94	4 298 696,43
FCTVA	422 618,71	456 000,35
Subventions d'investissement		509 500,00
Immobilisations en cours	2 459,99	
Total	1 139 190,64	5 264 196,78

En 2018, la commune a perçu le premier acompte de 487 500 € du fonds de concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque, de même que le reliquat de la subvention de la région pour les terrains de foot.

Le FCTVA pour 456 kilos € concerne les investissements repris au compte administratif 2016.

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt sur les deux derniers exercices.

L'excédent affecté à l'investissement correspond à la part d'excédent de fonctionnement constaté lors du vote du compte administratif n-1, que le Conseil Municipal a décidé d'utiliser pour financer les dépenses d'investissement de l'année n-1 basculés en reports de crédits.

### LES RECETTES D'ORDRE

Viennent dans cette rubrique la contre-écriture des opérations d'amortissement (469 483,21 €), des transferts des annonces et études suivies de réalisation (28 949,30 €) et enfin le versement à l'actifs des collections du musée des jeux traditionnels pour les exercices 2012 à 2016 pour un montant de 48 214,18 €.

## II Dépenses d'investissement

### LES DEPENSES REELLES

Chapitre budgétaire	2017	2018
20	55 906,72	531 321,01
204	20 225,10	2 081,00
21	508 073,79	1 265 882,35
23	2 847 496,98	2 291 638,98
Total	3 431 702,59	4 090 923,34

Le total des dépenses d'équipement (chapitre 20 à 23) s'élève à 4 090 923,25 € pour 2018.

#### Chapitre 20 : immobilisations incorporelles

- AMO Coluche 91 479,32 €
- Achat logiciels 22 781,82 €
- AMO maison enfance 439 216,53 €

#### Chapitre 204 subventions d'équipement versées

Subventions d'équipement pour le musée des jeux pour les acquisitions 2017 pour 2 081 €

#### Chapitre 21 : immobilisations corporelles

- Travaux salles des mariages pour 156 640,79 €
- Travaux école Victor Hugo aménagement de classes pour 9 348,78 €
- Ecole Gérard Philippe : travaux de rénovation électrique 83 43,60 €, dômes 16 622,57 €, chaudière 19 320 €
- Lamartine 11 375,83 € déplacement et pose de jeu
- Pasteur changement de menuiseries et porte coupe-feu 12 581,83 €
- Pose de velum au restaurant scolaire 8 078,66 €, climatisations et menuiseries pour 27 391,48 €
- Pose de clôtures 26 202 €
- Achat de motifs de Noël 19 532,21 €
- Pose de climatiseurs en mairie 20 520 € à la musculation 22 311,05 €
- Remplacement de chaudière en mairie pour 20 520 €
- Acquisitions foncières suite à expropriation rue Carnot et rue du canton du cailloutis dans le cadre de procédures d'abandon manifeste pour 140 001 €

- Matériel divers sport et écoles 15 001,04 €
- Matériel médiathèque 6 771,82 €
- Matériel école de musique 3 910,40 €
- Matériel services culturels 29 295,53 €
- Eclairage public 109 068,52 €
- Acquisition divers matériels espaces verts 28 203,20 €
- Achat de véhicules électriques 27 936 €
- AMO vidéosurveillance 9 720 €
- Sculptures espaces verts 6 450 €
- Matériel informatiques 56 594,90 €
- Aménagement divers aires de jeux 185 914,46 € (comprenant le jeu du parc des tourelles et des écoles
- Pose mini-golf parc 26 672,40 €
- Travaux de terrassement zone humide 14 770,20 €
- Divers matériels parc galamé 46 125,37 €

#### **Chapitre 23 : immobilisations en cours**

- Travaux d'éclairage public pour 109 463,68 €
- Divers gros travaux Lamartine et Gérard Philippe 243 409,32 €
- DOJO 100 959,90 €
- Eglise 291 673,74
- Terrains de foot 922 737,40 €
- Acquisition de rez de chaussée commerciaux en VEFA 179 185 €
- Reliquat des travaux salle Carpentier 21 993,30 €
- Toiture école de musique 19 801,70 €
- Extension préau bous 81 107,46 €
- Travaux VRD 94 126,76 €
- Remplacement de menuiseries en mairie 155 073,40 €
- Travaux PMR 152 263,24 €

#### **LES DEPENSES D'ORDRE :**

Cela comprend :

- La contre écriture pour les travaux en régie 10 072,79 €
- L'amortissement des subventions perçues 1 069 €

## LES ECRITURES PATRIMONIALES

Cela comprend le transfert sur compte définitif de toutes les annonces de marchés et des études suivies de réalisation dans l'exercice pour 28 949,30 € du chapitre 20 au chapitre 23.

## La dette

Le remboursement de l'Emprunt s'élève à 861 942,83 € en capital et 148 005,63 € pour les intérêts en 2018.

Il n'y a pas eu d'emprunt nouveau souscrit en 2018

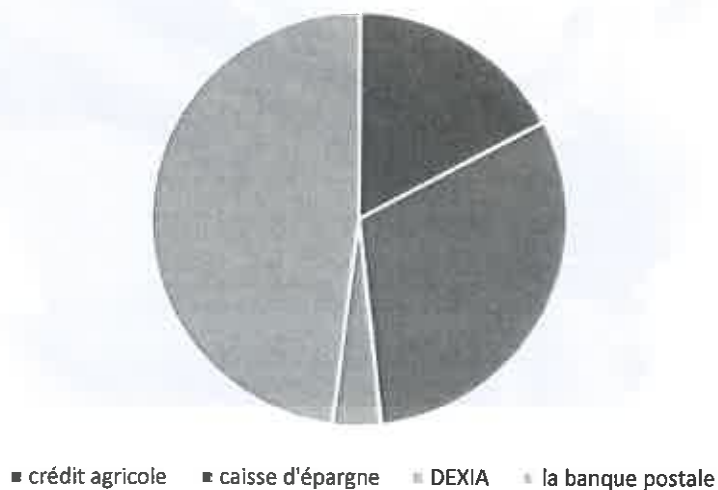
Ci-dessous un petit graphique qui montre l'évolution du capital par rapport aux intérêts de la dette :

Au 31/12/2018, l'encours de dette s'élève à 6 365 915,06 €.

La répartition par prêteur est la suivante :

Banque	Montant en €
Crédit agricole	1 095 086,78
Caisse d'épargne	1 972 280,14
DEXIA	239 137,55
La banque postale	3 059 410,59
	6 365 915,06

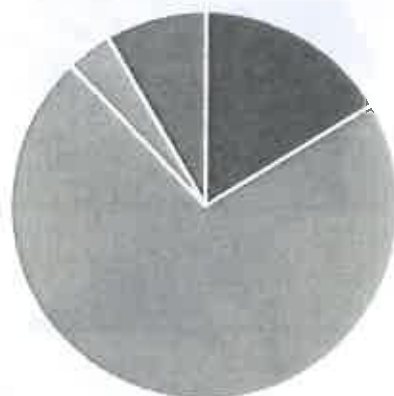
répartition de l'encours de dette par prêteur en  
2018



## Répartition de la dette par type de taux

Type de taux	Montant en euros
EURIBOR12	1 040 000,00
FIXE	4 550 076,12
TAUX STRUCTURES	239 137,55
EURIBOR03M	536 701,39
	6 365 915,06

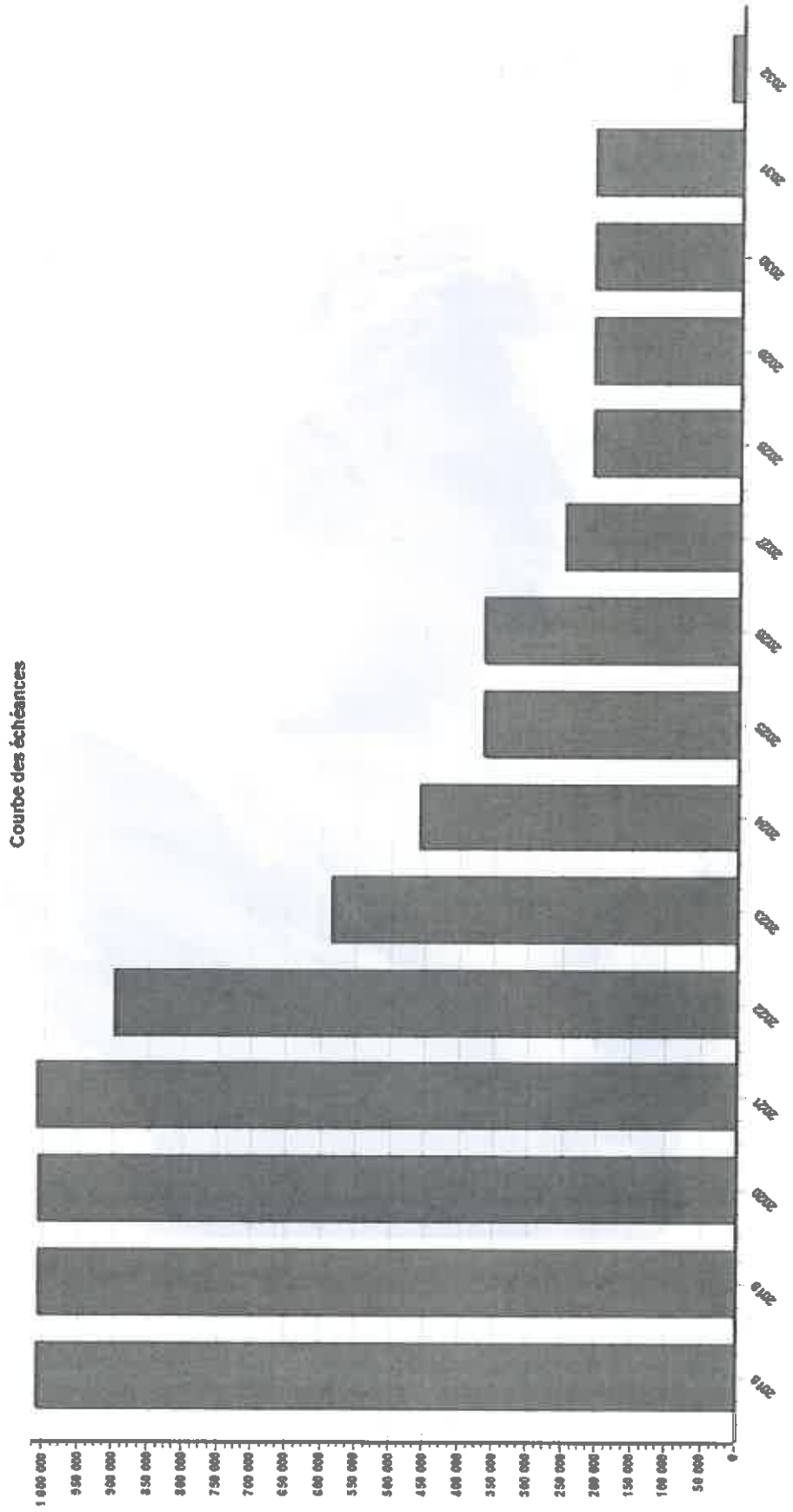
## répartititon de l'emprunt par type de taux en 2018



■ EURIBOR12 ■ FIXE ■ TAUX STRUCTURES ■ EURIBOR03M

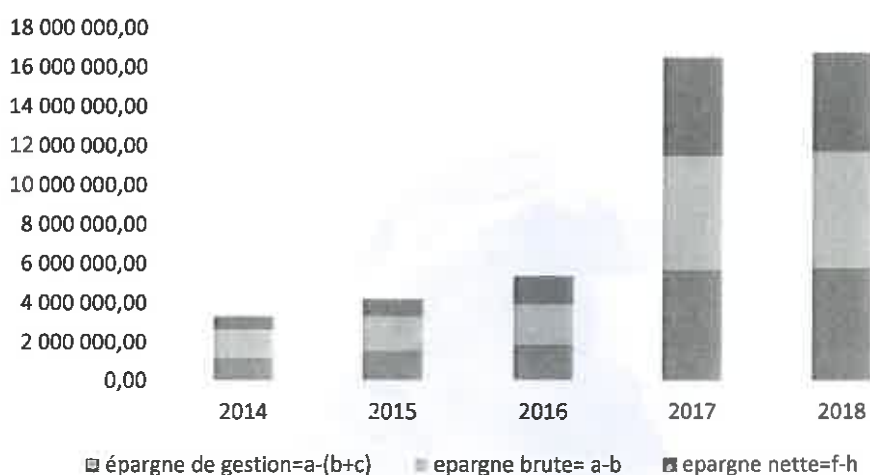


### Projection extinction de la dette :



## L'épargne de la commune

Evolution des épargnes entre 2014 et 2018



		2014	2015	2016	2017	2018
a	Recettes réelles	16 092 005,58	16 452 141,99	16 127 028,39	19 546 029,19	19 485 370,87
b	Dépenses réelles	14 622 229,18	14 690 040,75	14 075 558,57	13 718 959,04	13 558 642,37
c	Intérêts de la dette	306 540,45	240 701,72	194 421,27	156 096,27	148 005,63
d	Épargne de gestion=a-(b+c)	1 163 235,95	1 521 399,52	1 857 048,55	5 670 973,88	5 778 722,87
e	Taux d'épargne de gestion=(d/a)*100	7,23	9,25	11,52	29,01	29,66
f	Épargne brute= a-b	1 469 776,40	1 762 101,24	2 051 469,82	5 827 070,15	5 926 728,50
g	Taux épargne brute=(f/a)*100	9,13	10,71	12,72	29,81	30,42
h	Capital de la dette	829 304,38	878 808,75	609 857,62	796 367,00	861 942,83
i	Épargne nette=f-h	640 472,02	883 292,49	1 441 612,20	5 030 703,15	5 064 785,67
j	taux épargne nette	3,98	5,37	8,94	25,74	25,99

Tout d'abord l'épargne de gestion

**Épargne de gestion = Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses Réelles de Gestion (=dépenses réelles+frais financiers)**

**Dépenses Réelles de Gestion = Dépenses Réelles de Fonctionnement (hors frais financiers)**

L'épargne de gestion permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement (de l'épargne) sur ses seules opérations courantes de gestion c'est à dire avant prise en compte des effets de sa politique d'endettement (frais financiers).

La valeur cible pour le taux d'épargne de gestion est de 15 % donc atteint depuis 2017 pour la commune.

**Epargne Brute = Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses Réelles de Fonctionnement**

L'épargne Brute constitue le solde d'épargne global de la section de fonctionnement. Il s'apparente à la CAF ( Capacité d'Autofinancement) des entreprises. Il permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement (de l'épargne) sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers)

Pour une bonne situation de la collectivité, le taux d'épargne doit s'élever à + de 10 %. Ce seuil est dépassé à partir de 2015.

**Epargne Nette = Epargne Brute - Remboursement en capital de la dette**

L'épargne Nette constitue le solde d'épargne final. Il permet de déterminer la capacité d'autofinancement (de l'épargne) « marginal » après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement de capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section d'investissement).

La valeur cible est de 0. Elle est donc atteinte sur toute la période

L'observation de ces épargnes montre que la collectivité a bien maîtrisé ses dépenses de gestion courantes sur la période qui ont permis l'amélioration de ses épargne.

Cet effort se conjugue avec la hausse des recettes réelles de fonctionnement à partir de 2017 qui a fait quasiment tripler l'épargne brute entre 2016 et 2018.

D'une manière générale les valeurs cibles sont atteintes ou ont été atteintes sur chacune de ces épargnes, ce qui est le résultat d'une bonne gestion des finances de la collectivité.

Enfin, à partir de l'épargne brute, il est également possible de calculer la capacité de desendettement de la commune.

	2014	2015	2016	2017	2018
Épargne brute	1 469 776,4	1 762 101,24	2 051 469,82	5 827 070,15	5 926 728,5
Encours de dette	6 512 891,26	6 834 082,51	8 024 224,89	7 227 857,89	6 395 915,06
Capacité de désendettement	4,43	3,88	3,91	1,24	1,08

C'est un indicateur synthétique qui détermine le nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute

## Présentation synthétique des ratios principaux :

	2016	2017	2018	courbe d'évolution des ratios de la commune	moyenne de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	2177,26	2159,27	2148,18		946
Produit des impositions directes/population	702,79	1353,23	1379,78		478
Recettes réelles de fonctionnement/population	2518,27	3081,03	3089,48		1125
Dépenses d'équipement brut/population	586,7	549,54	573,86		298
Encours de dette/population	1253,01	1139,32	1009,34		849
DGF/population	13,7	4,61	0		151
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	44	44,3	43,6		56,65
Dépenses de fonctionnement. et remboursement. dette en capital/recettes réelles de fonctionnement.	94	74,2	74		98,48
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	23	17,8	18,6		26,48
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	50	37	32,7		75,46

Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20190325-DEL250320192-  
DE  
Date de télétransmission : 29/03/2019  
Date de réception préfecture : 29/03/2019